



Correspondant défense



Actualité défense

Parcours citoyen

Devoir de mémoire

CORRESPONDANT
DÉFENSE



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODE DE DÉSIGNATION

Chaque commune procède, le plus souvent par délibération, à la nomination d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

MISSION

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Document de référence disponible sur www.defense.gouv.fr

DOMAINES D'ACTION

L'actualité défense

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur :

- les opérations conduites par les forces armées françaises sur le territoire national et à l'étranger ;
- l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense) ;
- ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Exemples d'actions des correspondants défense :

- participer aux réunions d'information avec les autorités militaires du département,
- visiter des unités militaires ou des sites industriels de la défense.





Le parcours citoyen

Il comprend :

- l'enseignement de défense en classes de 3^e et de 1^{re} ;
- le recensement ;
- la Journée d'appel de préparation à la défense

Les municipalités couvrent au recensement des jeunes Françaises et Français, obligatoire à partir de 16 ans. C'est à partir des données du recensement que les jeunes sont ensuite convoqués à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), au cours de laquelle ils reçoivent une information sur les questions de défense complétée par une initiation au secourisme.

Exemples d'actions

des correspondants défense :

- diffuser des informations dans les publications municipales sur l'obligation de recensement à 16 ans ;
- participer, en qualité de témoin, à des journées d'appel de préparation à la défense.

Outre l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituent des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Exemples d'actions

des correspondants défense :

- diffuser des informations dans les publications municipales sur la réserve militaire ;
- organiser des conférences dans les collèges, orienter les jeunes vers les emplois ou stages ouverts au sein de la défense ainsi que vers les points de contact utiles.

Le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité

L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains étudiés dans le cadre des cours d'histoire-géographie. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Exemples d'actions

des correspondants défense :

- s'impliquer dans l'organisation d'événements municipaux pour la fête nationale ou à l'occasion de célébrations ou de commémorations ;
- présenter aux jeunes générations des témoignages sur les conflits importants (conférences/débats, expositions, visites, projections de films, rencontres avec des témoins).

LES INTERLOCUTEURS

Soutien de proximité: le délégué militaire départemental

Il est l'interlocuteur privilégié du correspondant défense. Les coordonnées des délégués militaires départementaux sont en ligne sur le site Internet du ministère de la défense.

D'autres acteurs de proximité se mobilisent au profit du réseau des correspondants défense:

- les services de la préfecture;
- l'officier général de zone de défense;
- le bureau du service national le plus proche;
- les commandants d'unités proches de la commune;
- les bureaux de recrutement les plus proches;
- les référents Union-IHEDN des correspondants défense.

Soutien au plan national: la DICOd

La Délégation à l'information et à la communication de la défense coordonne l'ensemble du réseau des correspondants défense.

Elle met à disposition des correspondants défense:

- un espace dédié sur le site Internet du ministère: www.defense.gouv.fr;
- une adresse postale: DICOd/Correspondants défense/BP 33/00445 Armées;
- une boîte aux lettres électronique: correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr;
- un accueil téléphonique au 01 76 60 00 01 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au jeudi, et le vendredi jusqu'à 16 h 30;
- un guide pratique du correspondant défense transmis par le délégué militaire départemental et disponible sur Internet.

Toutes les initiatives conduites par les correspondants défense, ou à leur profit, doivent donner lieu à un partage d'expériences. À cet effet, la boîte aux lettres électronique leur permet de transmettre des informations qui pourront figurer sur leur espace Internet.

